Nations Unies

S/PV.7859



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7859e séance

Mercredi 11 janvier 2017, à 15 heures

New York

Président :	M. Skoog	(Suède)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Zhang Dianbin
	Égypte	M. Halima
	États-Unis d’Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Italie	M. Lambertini
	Japon	M. Akahori
	Kazakhstan	M. Tumysh
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Ukraine	M. Kyslytsya
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l’Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Colombie (S/2016/1095)

17-00719 (F)







La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Colombie (S/2016/1095)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante de la Colombie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Jean Arnault, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies en Colombie, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/1095, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Colombie.

En décembre, les membres du Conseil de sécurité se sont félicités de la ratification, par le Congrès colombien, du nouvel Accord de paix final entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire. Il est important que la communauté internationale continue d'accorder son plein appui à la mise en œuvre de l'Accord de paix, de manière qu'il puisse rapidement porter des fruits tangibles qui permettront au peuple colombien de vivre dans la paix.

Je donne maintenant la parole à M. Arnault.

M. Arnault (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil de sécurité de me donner l'occasion de l'informer sur les travaux de la Mission des Nations Unies en Colombie et sur les faits nouveaux qui ont marqué la mise en œuvre de l'Accord de paix final colombie depuis la fin de la période couverte par le rapport du Secrétaire général (S/2016/1095), daté du 23 décembre. En dépit de la saison des fêtes de fin d'année, cette période, quoique brève, a été très active et des résultats très encourageants ont été enregistrés.

Je commencerai par le volet législatif. Comme le Conseil s'en souviendra, début décembre, la Cour constitutionnelle de Colombie a autorisé le Congrès à procéder à l'adoption accélérée des projets de loi dérivés de l'Accord de paix. En conséquence, le 28 décembre, le Congrès a adopté une loi d'amnistie – hormis pour les crimes graves – qui a été ratifiée par le Président Santos Calderón deux jours plus tard. Cette adoption a répondu à une demande essentielle de la guérilla et, outre le fait qu'elle ouvre la voie à la libération, conditionnelle ou non, de quelque 4 000 prisonniers, elle devrait favoriser la réussite de la première étape indispensable dans le cadre du processus de dépôt des armes, à savoir le déplacement des membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP) vers les 26 zones prévues pour le dépôt des armes.

La semaine prochaine, le 16 janvier, le Congrès examinera deux autres textes législatifs d'importance critique, dont un projet de loi constitutionnelle qui permettra l'établissement d'un système intégré pour la vérité, la justice et les réparations, comprenant notamment la création d'une juridiction spéciale pour la paix, d'une commission de la vérité et d'une équipe de recherche des personnes disparues. Selon le Gouvernement colombien, environ 20 000 dossiers pourraient être portés devant la juridiction spéciale pour la paix. Le Congrès examinera également l'inclusion dans la Constitution d'un article transitoire qui accorde un rang constitutionnel aux dispositions de l'Accord portant directement sur le droit international humanitaire et les droits fondamentaux reconnus par la Constitution colombienne.

Je vais à présent dire quelques mots sur la mise en œuvre de l'Accord lui-même. L'une des principales dimensions de la mise en œuvre porte naturellement sur la réintégration des membres des FARC-EP dans la vie civile, laquelle – le Conseil l'imaginera aisément – est directement liée à la réussite du processus de dépôt des armes. Comme le mentionne le rapport du Secrétaire général, la réintégration en Colombie est semée d'embûches, notamment pour ce qui concerne une économie illicite en plein essor dans les zones de conflit. Un conseil national de réinsertion a été créé le 20 décembre et a depuis tenu quatre séances consacrées principalement à la réintégration des membres graciés des FARC-EP et à la préparation d'un recensement socioéconomique des combattants des FARC-EP. Malheureusement, des désaccords subsistent

concernant l'attention que doivent recevoir les enfants, une question qui, nous l'espérons, sera bientôt réglée.

La dimension logistique de la mise en œuvre du cessez-le-feu et de l'accord de dépôt des armes est celle qui a peut-être posé le plus de problèmes à ce jour, en partie à cause de l'incertitude politique entourant le processus de paix à la suite du référendum d'octobre, mais aussi du grand nombre de zones éloignées où le processus de désarmement doit se dérouler. Comme le mentionne le rapport du Secrétaire général, au début de décembre, le mécanisme tripartite de surveillance a souligné la nécessité de redoubler d'efforts sur le front logistique. Des progrès satisfaisants ont été accomplis au cours des trois dernières semaines en ce qui concerne la mise en place des sièges locaux du mécanisme. Le mécanisme de surveillance et vérification est maintenant déployé dans 18 des 26 sièges locaux et a établi une présence dans trois autres sites temporaires. Les conditions sont toujours spartiates, bien sûr, mais il y a suffisamment de logements disponibles pour permettre à la Mission de déployer environ 350 observateurs sur les 450 nécessaires à l'accomplissement intégral de son mandat. Trente-trois membres du personnel civil rejoindront les observateurs aux sièges locaux avant la fin du mois.

Je tiens à noter au passage qu'à 15 %, le pourcentage d'observatrices au sein de la Mission des Nations Unies en Colombie est actuellement le plus élevé de toutes nos opérations de paix et que si l'on inclut les observateurs civils déployés au niveau local, ce chiffre atteint 21 %. Qui plus est, les femmes représentent aujourd'hui 55 % du personnel des services organiques de la Mission. Cela a permis à la Mission, entre autres choses, d'établir des liens étroits avec les organisations de femmes aux échelons national et local. Un effort particulier a été fait pour nouer un dialogue avec les groupes de femmes afin de tenir compte de leur point de vue et de leurs recommandations sur le processus de cessez-le-feu et sur les activités de la Mission, et d'établir la confiance nécessaire pour prévenir et gérer d'éventuels cas de violence sexiste.

La Mission et le mécanisme de surveillance et vérification étant actuellement déployés sur 21 sites locaux, la surveillance des camps des FARC-EP, des unités de l'armée déployés à proximité et de la zone de sécurité de trois kilomètres qui les sépare s'est maintenant intensifiée. Les activités de surveillance ont ainsi triplé depuis le début du mois de novembre. À cet égard, je tiens à souligner le dévouement et le professionnalisme dont fait preuve le personnel de la Mission, tant du côté des observateurs que de celui des civils qui accomplissent leur travail dans les conditions trop souvent précaires d'une start-up. Soit dit en passant, je dois ajouter que nous sommes ravis et soulagés qu'un accord ait été conclu hier soir entre le Gouvernement colombien et le Siège de l'Organisation des Nations Unies concernant la fourniture à tous les observateurs d'une pleine couverture médicale et de services d'évacuation sanitaire primaire et d'évacuation sanitaire secondaire. En ce qui concerne les soins de santé pour les membres des FARC-EP, une question qui est tout aussi sensible et urgente, des progrès ont également été accomplis au cours des deux semaines. Le 28 décembre, 2 500 membres des FARC-EP se sont, en effet, affiliés au système national subventionné de santé.

Les efforts doivent maintenant se concentrer sur la mise en place des camps des FARC-EP. À ce jour, la construction a commencé dans un tiers des zones et des préparatifs sont en cours dans un autre tiers, tandis que le dernier tiers reste en butte à des difficultés. La semaine dernière, j'ai accompagné le Président Santos Calderón en visite dans l'une des zones dans le sud de la Colombie où il a passé en revue les progrès accomplis. Il a donné des instructions précises sur la nécessité de surmonter les obstacles existants et de redoubler d'efforts pour permettre aux 26 camps d'être prêts dès que possible. À la séance du Conseil des ministres d'hier, il a souligné l'urgence de cet effort et a chargé le gouvernement d'en faire une priorité dans ces zones. C'est une décision importante, qui, nous l'espérons, permettra d'entamer le processus de dépôt des armes dans les semaines à venir. Comme le Conseil le sait, la Mission des Nations Unies est responsable de la vérification de ce processus, et des observateurs seront déployés en permanence dans tous les camps des FARC-EP à cette fin. En prévision du démarrage de l'opération, le matériel requis pour l'entreposage initial, le marquage, l'enregistrement et la surveillance des armes est en cours de distribution aux bureaux régionaux et locaux de la Mission.

Pour un certain nombre de raisons, notamment les problèmes logistiques que je viens de mentionner, il s'est avéré impossible de respecter le premier délai fixé dans le calendrier du cessez-le-feu, à savoir regrouper l'ensemble des combattants et des milices des FARC-EP dans les zones au 1er janvier. Je dois également avouer qu'il ne sera guère possible de respecter la date limite du 30 janvier pour la destruction de toutes les munitions instables qui sont réparties dans des caches dans tout le pays. Malgré ce revers, la semaine dernière,

le Président Santos Calderón et le secrétariat des FARC-EP ont réaffirmé leur volonté de tout faire pour atteindre l'objectif initial d'un dépôt complet des armes d'ici le début du mois de juin. Nous partageons l'idée qu'un processus trop prolongé et une perte d'élan ne seraient dans l'intérêt de personne. Il paraît sensé d'accélérer à la fois le processus de cessez-le-feu et le programme législatif. Avec la bonne volonté de toutes les parties, c'est un objectif qu'il n'est pas impossible d'atteindre. Entre autres choses, il sera possible de revoir les délais une fois que les impératifs logistiques auront été satisfaits. Certains des processus plus complexes, tels que la destruction des munitions instables, pourraient commencer dès à présent et s'étendre au-delà du délai très court initialement prévu dans l'accord de paix. Le calendrier fixé pour l'entreposage des armes sous la supervision de l'ONU pourrait également être ajusté. Ces ajustements souples pourraient être réalisés sans prolonger le délai global de 180 jours.

Le processus de paix colombien s'est heurté, et se heurte toujours, à une multitude de problèmes, dont beaucoup sont mentionnés dans le rapport du Secrétaire général. Toutefois, il dispose également d'atouts très solides. En premier lieu, il peut compter sur la détermination du Gouvernement colombien et des dirigeants des FARC-EP à persévérer en dépit des difficultés, ainsi que sur l'appui écrasant du peuple colombien qui aspire à voir la fin de l'un des conflits armés les plus longs au monde. L'appui des pays de la région et de l'ensemble de la communauté internationale continuera également d'être un facteur de succès important. Je voudrais une fois encore remercier les pays qui fournissent des observateurs, ainsi que les gouvernements et les organisations qui ont répondu à la demande d'aide des parties s'agissant de la mise en œuvre des dispositions de l'accord de paix. Je tiens également à saluer l'effort concerté déployé par les organismes et programmes des Nations Unies en Colombie pour aider les populations et les zones les plus touchées par le conflit.

Enfin, je voudrais rappeler qu'il y a presque exactement un an, le 19 janvier, les parties ont invité le Conseil à assurer le suivi du processus de cessez-le-feu et de dépôt des armes sous l'égide de l'ONU. En Colombie, toutes tendances politiques confondues, cela était largement considéré comme un gage de réussite. Alors que s'amorce le processus de mise en œuvre de l'accord de paix, l'attention et l'appui unanime du Conseil au processus de paix, de même que ses encouragements continueront d'être une source très importante de confiance et de force.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Arnault de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Kyslytsya (Ukraine) (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Jean Arnault, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies en Colombie, de sa mise à jour. L'Ukraine accueille avec satisfaction le premier rapport du Secrétaire général (S/2016/1095) sur la mise en œuvre du mandat de la Mission.

Nous nous félicitons du nouvel accord de paix final conclu entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP), qui a mis fin à plus de 50 ans de conflit armé dans leur pays. La capacité des parties d'aller de l'avant et d'œuvrer de concert durant la période entre le référendum et l'approbation du nouvel accord de paix montre bien leur détermination à assurer une transition vers la paix qui bénéficie à tous les Colombiens.

Un vaste débat a conduit à une modification de l'accord, ce qui a permis de prendre en compte les principales préoccupations de diverses composantes de la société colombienne, et l'engagement nécessaire a été obtenu. À présent, il est essentiel que le dialogue ouvert qui a mené à l'accord se poursuive. L'application rapide de cet accord historique doit continuer d'être la tâche principale de toutes les parties intéressées. Toutes les forces politiques et les composantes de la société colombienne doivent participer activement à cette tâche cruciale. Une unité plus large autour de l'Accord de paix est indispensable pour atteindre ses objectifs, en ce qui concerne le cessez-le-feu et le dépôt des armes, ainsi que la réforme agraire, la lutte contre les drogues illicites et l'élargissement de la participation politique. La question de la construction et du fonctionnement des camps destinés aux Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP) et celle de la mise en œuvre du mécanisme de surveillance et de vérification sont également fondamentales à l'étape actuelle. Dans ce sens, nous saluons l'attachement du Gouvernement à redoubler d'efforts pour relever ces défis uniques en leur genre.

Nous nous rendons compte que la transition du conflit à la paix sera compliquée par les difficultés sociales, économiques, politiques et de sécurité. Étant

donné la complexité du processus, nous pensons qu'il est important de continuer de se concentrer sur les besoins et les intérêts des enfants touchés par le conflit, ainsi que sur la problématique hommes-femmes.

L'Ukraine réaffirme sa détermination à appuyer la mise en œuvre de l'Accord de paix final, conformément aux résolutions 2261 (2016) et 2307 (2016) du Conseil de sécurité. Nous saluons les efforts des acteurs internationaux qui soutiennent l'application de l'Accord de paix, en particulier les États Membres qui ont fourni des observateurs à la Mission des Nations Unies en Colombie, ainsi que le rôle joué par les pays garants et les pays accompagnateurs pendant le processus de paix.

Le Conseil de sécurité doit continuer de jouer un rôle actif d'appui aux parties tandis qu'elles avancent dans la mise en œuvre des dispositions de l'Accord final, ainsi que pour garantir le fonctionnement efficace du mécanisme de surveillance et de vérification. Nous espérons que l'expérience colombienne de la participation de l'Organisation des Nations Unies en tant que composante internationale du mécanisme tripartite deviendra un succès édifiant pour la région et pour l'Organisation.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier la présidence suédoise d'avoir inscrit la présente séance au programme de travail de janvier, pour examiner une question d'une très grande importance pour la Colombie, le continent américain et la communauté internationale en général. Je voudrais également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Jean Arnault, de son exposé complet.

Pour commencer, je tiens à féliciter le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP) de nous avoir donné une fois encore un exemple de leur attachement à la paix, en signant un nouvel Accord de paix final le 24 novembre à Bogota, qui a été ratifié par le Congrès colombien, ce qui permet le début du processus de dépôt des armes par les FARC-EP. L'Accord est la résultat de négociations réussies, qui ont bénéficié de la participation de divers acteurs nationaux des secteurs politique, social et religieux, ainsi que de victimes. Nous voudrions féliciter toutes ces personnes. Nous constatons que la tâche n'a pas été aisée, et qu'il reste encore de nombreuses difficultés sur ce parcours complexe. Toutefois, la volonté ferme et inébranlable de mettre fin au conflit et de construire une paix stable et durable, qui a été évidente pour les différents aspects du processus, nous permet d'être confiants que l'application de l'Accord de paix final sera elle aussi couronnée de succès.

Les six éléments de l'Accord démontrent la vaste portée et la complexité des tâches qu'il reste à accomplir. La création de la commission de suivi, de promotion et de vérification de la mise en œuvre de l'Accord final et l'élaboration d'un plan-cadre pour l'application des accords qui est envisagée sont des mesures importantes qui ont été prévues pour garantir la mise en œuvre de tout ce qui a été convenu. Nous accueillons avec satisfaction l'annonce selon laquelle le plan-cadre prendra en compte, à titre prioritaire, les besoins concrets et stratégiques des femmes, et nous félicitons les protagonistes du processus d'avoir accordé une attention particulière aux droits fondamentaux des femmes ainsi que des groupes sociaux vulnérables.

Le rapport le plus récent du Secrétaire général sur le sort des enfants dans le contexte du conflit armé en Colombie (S/2016/837) indique qu'il y a eu une réduction du nombre de violations commises contre des enfants depuis le début du processus de paix en Colombie, en 2012. En même temps, le rapport souligne le travail qui a été fait par le Gouvernement colombien pour renforcer le cadre mis en place pour mettre fin aux violations commises contre les enfants et les adolescents, les prévenir et y donner suite, au moyen de la législation et des politiques publiques. Le rapport signale que l'Accord de paix a constitué la réalisation la plus importante dans le domaine de la protection de l'enfance. Parmi les nombreuses dispositions de l'Accord dans ce domaine, il convient de mentionner celles qui concernent la réintégration des mineurs qui ont quitté les camps des FARC-EP depuis le début des pourparlers de paix, et de ceux qui le feront jusqu'à la fin du processus de dépôt des armes; ces mineurs feront l'objet de mesures particulières d'attention et de protection, pour garantir la restitution de leurs droits selon une approche différenciée, en donnant la priorité à leur accès à la santé et à l'éducation, au regroupement avec leur famille lorsque cela est possible, et à leur réinstallation définitive dans leur communauté d'origine. L'Accord prévoit également que la mise en œuvre de toutes les dispositions relatives aux enfants doit garantir les intérêts supérieurs de ceux-ci, ainsi que leurs droits et la primauté de leurs droits par rapport à ceux d'autres personnes.

L'Uruguay accorde une priorité très élevée à la protection des civils dans les situations de conflit et d'après-conflit. Selon nous, les dispositions de l'Accord

de paix en Colombie, notamment celles qui concernent la protection des femmes et des enfants, peuvent servir de modèle à d'autres accords de paix devant être mis en œuvre dans d'autres régions du monde.

Avec le même état d'esprit et le même espoir que nous avions lors de l'adoption, il y a un an, de la résolution 2261 (2016), nous prenons note du fait que les FARC-EP et le Gouvernement national colombien sont convenus qu'ils demanderont l'accompagnement international de plusieurs pays et aussi d'entités internationales pour la mise en œuvre des accords. À cet égard, nous accorderons une attention particulière à toute demande pouvant être présentée au Conseil de sécurité, ainsi qu'à des organisations régionales, telle l'Union des nations de l'Amérique du Sud.

Pour conclure, nous tenons à réaffirmer le soutien et l'attachement de l'Uruguay à la paix en Colombie, et à souligner l'importance du principe de souveraineté à chaque étape du processus, étant donné que, comme nous l'avons dit précédemment, il s'agit d'un processus qui a été amorcé et dirigé par les Colombiens eux-mêmes, et qui leur appartient entièrement. Nous comptons que les accords de paix en Colombie, ainsi que l'accompagnement international de l'Organisation des Nations Unies, deviendront très bientôt l'un des exemples de bonnes pratiques ou d'expériences réussies évoquées ces derniers jours par le Secrétaire général, M. António Guterres, et qu'ils pourront être présentés en tant que tels.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous tenons à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante séance d'information. Nous voudrions également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie et Chef de la Mission des Nations Unies en Colombie, M. Jean Arnault, d'avoir présenté au Conseil de sécurité le premier rapport (S/2016/1095) sur les progrès réalisés par la Mission dont il est chargé. Je voudrais également saluer la présence de ma sœur María Emma Mejias, Représentante permanente de la Colombie, et des autres membres de sa Mission permanente à la présente séance du Conseil de sécurité.

Après plus d'un demi-siècle de conflit armé, sept tentatives de conclure un accord de paix en 34 ans, dont six ont échoué, le Gouvernement de la République de Colombie et les Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP) ont parcouru un long chemin avant de parvenir à un accord de paix historique dans ce pays frère, la Colombie. Aujourd'hui, la Colombie est devenue un exemple pour le monde. En outre, ce processus historique a donné au Conseil de sécurité l'occasion de s'acquitter de la responsabilité principale que lui ont confiée les peuples du monde, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales.

La signature du nouvel Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, le 24 novembre dernier à Bogotá, – avec les modifications nécessaires pour que tous les acteurs puissent démontrer leur engagement en faveur de la cessation des hostilités et du conflit armé, et du rétablissement d'une paix durable – nous remplit d'espoir et de satisfaction. Nous saluons la contribution importante des peuples frères qui ont accompagné le processus de dialogue entre le Gouvernement colombien et les FARC-EP. Il ne fait aucun doute que la coopération régionale en matière de règlement des conflits est essentielle pour trouver un terrain d'entente. Ainsi, en exprimant son appui au processus de paix, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) a souligné que

> « la fin définitive du conflit en Colombie profitera à la région et confirme les principes adoptés par les chefs d'État et de gouvernement de la CELAC dans la Proclamation de l'Amérique latine et des Caraïbes comme zone de paix, adoptée à la Havane (Cuba), les 28 et 29 janvier 2014 ».

Comme le Président Evo Morales Ayma l'a dit à son homologue colombien, S. E. le Président Santos Calderón, tout le monde sait que ce processus de paix n'a pas été facile, et il faudra autant d'efforts pour le préserver qu'il en a fallu pour le conclure. Il faudra des efforts considérables pour écarter les ennemis de la paix et les chefs de guerre qui menacent nos peuples. Nous voudrions exprimer notre disponibilité à cette fin en toute humilité. À cet égard, c'est avec fierté et avec la même humilité que je voudrais signaler que la Bolivie fait partie des pays qui ont contribué un nombre important d'observateurs à la Mission des Nations Unies en Colombie.

Nous voudrions également souligner l'importance de la création d'une commission nationale sur les garanties de sécurité et d'un conseil national de réintégration, pour que les membres des FARC-EP puissent mener une vie normale au sein de la société colombienne. Il s'agit d'une contribution importante aux objectifs de cessation des hostilités et d'établissement d'une paix durable. Nous encourageons la Mission des Nations Unies en Colombie à travailler en étroite collaboration avec ces deux instances.

Nous prenons note des observations formulées par le Secrétaire général dans son rapport. Nous voudrions attirer l'attention du Conseil sur quelques points. Premièrement, il faut créer les conditions permettant d'améliorer la communication de l'information entre les membres du mécanisme de surveillance et de vérification. Deuxièmement, il faut assurer le suivi de l'appui logistique pour faciliter les travaux du mécanisme. Troisièmement, il faut apporter l'appui nécessaire pour vérifier que les matériaux dangereux se trouvant dans les caches d'armes des FARC-EP ont été détruits. Enfin, dans le cadre de la troisième composante du mécanisme, il faut constamment promouvoir le renforcement de la confiance entre les membres des Forces armées colombiennes et des FARC-EP.

Pour terminer, je tiens à féliciter le Gouvernement colombien, les FARC-EP et la Mission des Nations Unies en Colombie pour l'engagement dont ils font preuve en faveur de l'édification d'une société qui peut prospérer dans un climat de coexistence pacifique. Comme le Président Evo Morales Ayma l'a indiqué,

> « Le dialogue et la négociation ont triomphé en Colombie. La paix l'a emporté et nous avons tous gagné. ».

Félicitations à la Colombie.

M. Lambertini (Italie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Jean Arnault, de son engagement ferme.

Comme c'est la première fois que nous participons à une séance du Conseil de sécurité en présence de la délégation colombienne, nous voudrions saisir cette occasion pour saluer l'accord signé en Colombie et encourager toutes les parties prenantes à contribuer à la paix et à redoubler d'efforts en vue de la distribution des dividendes de la paix dans les délais convenus.

Les 15 et 16 décembre 2016, le Président Santos Calderón a assisté à la Conférence internationale sur l'état de droit et la sécurité en Amérique latine, qui s'est tenue à Rome. À cette occasion, il a rencontré le Président Mattarella et le Premier Ministre Gentiloni Silveri, qui lui ont fait part de l'engagement ferme de l'Italie à œuvrer au succès du processus de paix en Colombie. Trois accords bilatéraux de coopération judiciaire ont été signés à cette occasion. Nos deux pays ont beaucoup de savoir-faire en matière de lutte contre les organisations criminelles internationales.

Je voudrais mettre en exergue une question à laquelle nous attachons beaucoup d'importance, concernant le recrutement et l'utilisation des enfants durant le conflit armé. L'Italie félicite le Gouvernement colombien d'avoir intégré structurellement la sortie des enfants des rangs des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP) dans l'Accord de paix définitif. Nous sommes d'avis que cette approche peut contribuer à l'élaboration de pratiques exemplaires dans ce domaine et servir de bon exemple pour d'autres pays confrontés à des problèmes similaires. Nous nous félicitons également de l'accord signé en mai 2016 qui a défini la voie à suivre en vue de la sortie des enfants de moins de 15 ans des rangs des FARC-EP, et de la mise en place d'un programme spécial visant à ce que tous les enfants de moins de 18 ans anciennement associés aux FARC-EP soient rétablis dans leurs droits et réintégrés. Nous voudrions exprimer notre appui à l'application de cet accord. L'Italie est prête à appuyer le Gouvernement colombien dans cet effort. Nous sommes prêts à coopérer avec le Conseil dans l'intérêt du peuple colombien. Félicitations à la Colombie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Suède.

Je voudrais simplement reprendre à mon compte la dernière observation faite par le représentant de l'Italie, concernant la manière dont les accords de paix et le Gouvernement colombien ont traité de cette question spécifique relative aux enfants.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

Après toutes ces déclarations très encourageantes et ces expressions d'appui, je donne maintenant la parole à la représentante de la Colombie.

Mme Mejía Vélez (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Jean Arnault, et les membres du Conseil de sécurité. Comme vous l'avez dit à juste titre, Monsieur le Président, il est très agréable et très encourageant pour la Colombie, non seulement d'entendre l'exposé de M. Arnault et de prendre connaissance du rapport du Secrétaire général (S/2016/1095), mais également d'avoir bénéficié de l'appui du Conseil de sécurité depuis que nous nous sommes engagés sur cette voie, il y a un an.

Je pense que cela a été une surprise pour tout le monde lorsque, le 2 octobre, suite au référendum, le « non » l'a emporté de justesse, ce qui a évidemment eu

pour conséquence de retarder le lancement de la mise en œuvre des mesures dont nous avions convenu. Cependant, je pense que grâce à un engagement considérable et une persévérance sans pareille, cela a donné au Président Santos Calderón l'occasion de convoquer un dialogue national en vue de la conclusion d'un nouvel accord, qui a été signé finalement le 24 novembre 2016. Cet accord contient bon nombre de modifications sur la base de propositions présentées par les responsables politiques du mouvement en faveur du « non ». Ce nouvel accord a été ratifié par le Congrès national le 30 novembre dernier.

Le 1er décembre devait marquer le lancement du programme de démobilisation – les ex-combattants des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP) devaient se regrouper dans des secteurs provisoires où ils devaient déposer leurs armes avant de se rendre dans les zones convenues précédemment. Cela devait se faire dans un délai de 180 jours.

Je pense que la législature colombienne a également fait preuve d'un engagement considérable, comme le montre l'autorisation par la Cour constitutionnelle de l'adoption accélérée de certaines mesures législatives. Durant cette période de six mois, la législature a pu déposer un grand nombre de lois – six lois très importantes –, dont la première a déjà été mentionnée par M. Arnault, à savoir une loi d'amnistie pour les membres des FARC-EP qui n'ont pas commis de crimes contre l'humanité. Bien entendu, c'est la loi portant création de la juridiction spéciale pour la paix qui va suivre, dans le cadre de l'ensemble de lois qui seront adoptées durant cette période suite à l'autorisation de la Cour constitutionnelle.

L'engagement personnel du Président Santos Calderón à effectuer une visite sur le terrain et à rencontrer les membres du mécanisme tripartite, en compagnie du Ministre des affaires étrangères et de M. Arnault et son équipe, peut également nous permettre de rattraper le temps perdu, ou plutôt de compenser ce retard. Je voudrais annoncer au Conseil qu'après la visite du Président Santos Calderón sur le terrain, toutes les parties – le Gouvernement, les FARC-EP et la Mission des Nations Unies en Colombie – ont confirmé leur engagement à veiller à ce que le processus de dépôt des armes soit achevé dans ce délai de 180 jours, en faisant les modifications et les ajustements nécessaires, comme la Mission l'a indiqué à juste titre.

Nous accueillons avec satisfaction le rapport du Secrétaire général en date du 23 décembre. Je remercie M. Arnault et toute son équipe. La tâche n'a pas été facile. Il existe deux Colombies : une Colombie urbaine, développée et vibrante, que les membres connaissent, et une autre Colombie rurale, peut-être oubliée et qui, du fait du conflit, a souvent été difficile d'accès. Nous sommes certains que le renforcement de la sécurité grâce au déploiement de la police et de l'armée colombiennes; la mise aux normes de construction des nouvelles zones, dont quasiment aucune, comme le savent les membres, n'a de routes, d'accès à l'eau potable et à l'électricité ou d'infrastructures; la mise en place des structures de la Mission; le déploiement d'observateurs internationaux et les enquêtes sur les incidents menés par le mécanisme de suivi, qui se déroulent parfois dans la plus grande discrétion – nous ont permis de relever le défi de rassembler trois acteurs : l'insurrection, l'ONU et la police nationale. Néanmoins, il n'est pas facile de matérialiser les idées mentionnées à La Havane et durant les négociations, car il faut les appliquer sur le terrain; cette tâche, unique en son genre de par son caractère tripartite, relève peut-être de l'exception. En dépit des progrès accomplis, nous ne pouvons nier que la mise en œuvre du mécanisme pose des difficultés.

Dans ces conditions, il importe de ne pas laisser retomber l'élan et la détermination manifestée par tous. Nous – le Gouvernement, les FARC-EP et l'ONU – devons intensifier nos efforts pour achever au plus vite la mise en place et la structuration de la Mission afin qu'elle puisse entamer les activités relatives à la tâche que lui a confiée le Conseil, à savoir le dépôt des armes, notamment grâce à la mise en place des installations techniques qui permettront d'exécuter le mandat du Conseil selon le chronogramme concerté établi par lui. Je tiens à souligner que nous devons régler au plus vite les aspects logistiques, administratifs et juridiques en suspens, notamment les lettres d'attribution – un processus qui est souvent long et difficile. Il importe que nous puissions faciliter le règlement de la question relative à la création d'un mécanisme d'appui rapide du Secrétariat.

Selon la Colombie, le professionnalisme et la neutralité des membres de la Mission doivent être constants afin que celle-ci puisse s'acquitter efficacement du mandat qui lui a été confié.

Comme je l'ai souligné au début de mon intervention, le bilan de ces trois premiers mois est très positif. La conception du mécanisme lui permet de renforcer la confiance entre les parties. L'esprit qui a caractérisé les négociations de La Havane, en

grande partie grâce à l'appui fourni par l'ONU, doit se manifester également au niveau régional et sur le terrain. Nous sommes certains de pouvoir compter sur l'appui continu du Conseil de sécurité, du nouveau Secrétaire général – ce dont je ne doute pas après sa conversation avec le Président Santos Calderón, et dans la perspective de conversations futures – et de la Mission des Nations Unies.

L'appui de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes s'est avéré extrêmement important. Dans le cadre du débat qui s'est tenu hier (voir S/PV.7857), nous avons souligné l'importance que revêt l'engagement des organismes régionaux. C'est un exemple manifeste de la manière dont l'association de forces et d'observateurs de notre région, facilitée par une décision prise au niveau de la région d'Amérique latine et des Caraïbes, a permis de venir à bout du conflit le plus ancien et le plus long qu'ait connu notre hémisphère. Compte tenu des nombreuses préoccupations qui mobilisent le Conseil et les États Membres, la Colombie se réjouit d'apporter des nouvelles de paix au Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la représentante de la Colombie de son dévouement personnel à la paix en Colombie.

Je saisis également cette occasion pour souligner une fois de plus qu'il importe, dans le cadre de séances publiques telles que celle-ci, qui se déroulent sous les yeux de la communauté internationale, que nous nous prononcions tous fermement en faveur de la mise en œuvre de cet accord de paix.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 45.